continuation de la guerre, et que l'époque actuelle est très-favorable pour une négociation, nous supplions votre honorable chambre de prendre, dans sa sagesse, les moyens qu'elle croira le plus propres à accélérer une négociation avec le gouvernement de France, à l'effet de remettre les sujets de S. M. en possession des bienfaits de la paix. »

Du 4 mars (13 ventose.)

Les traités *de subsides* entre l'Angleterre, l'empereur d'Allemagne et l'électeur de Bavière, ont été signés il y a quelques jours. On assure qu'une des clauses porte qu'aucune des hautes parties contractantes ne pourra faire de paix séparée avec la France. Ces traités n'ont pas encore été ratifiés.

Samedi dernier, lord Grenville a donné un grand diner à *Monsieur*, au duc d'Orléans et à ses deux frères, aux ducs de Bourbon, d'Harcourt, de Mailhé; aux comtes d'Escars, de Vandreuil, de Puységur; au baron de Castelnau et aux ambassadeurs de l'empereur et du roi de Naples. Le duc de Portland, MM. Pitt et Windham étoient les seuls anglais invités à ce diner.

Monsieur, les ducs d'Orléans, de Bourbon et d'Harcourt ont fait une visite à sa majesté dimanche, dans l'après-diner. Ils ont été accueilli avec bonté, et sont restés avec le roi pendant deux heures. C'est lord Grenville qui a présenté le duc d'Orléans.

Le régiment des gardes a reçu l'ordre de se tenir prêt pour un service étranger. Il doit se mettre en marche le 17 du mois prochain (27 germinal.)

Les dernières nouvelles de la Jamaïque annoncent le retour de la tranquillité et de la confiance; mais le gouvernement qui sent toute l'importance de cette colonie, a résolu d'augmenter considérablement l'établissement militaire de cette isle.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Séance du 28 février (9 ventose.)

Sir John Anderson présente une pétition revêtue de 1619 signatures. Les pétitionnaires assurent la chambre que leur pétition contient les sentimens de la cité de Londres. Ils gémissent sur les malheurs de la guerre; mais en même-tems ils déclarent que tout ce qu'il y a de cher et de sacré parmi les hommes exige la continuation de la guerre. Ils désavouent la première pétition présentée par le lord-maire (voyez plus haut), qui a osé douter des succès des armes *par-tout victorieuses* de S. M. Ils nient ce qui avoit été avancé dans la première pétition, savoir que la guerre avoit mis l'Angleterre dans la situation la plus alarmante. Ils soutiennent que le commerce et l'agriculture n'ont jamais été dans un état plus florissant. Ils expriment un désir ardent pour le rétablissement de la paix, mais d'une paix solide, permanente et honorable. Les pétitionnaires terminent en soumettant toutes ces considérations à la sagesse du parlement. — La pétition est déposée sur le bureau.

Nota. La longueur des pièces officielles nous oblige de renvoyer encore à demain la suite de cette séance, et la motion de M. Tierney, *sur l'objet de la guerre avec la France.*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

ARMEE DE L'OUEST.

Brune, conseiller d'état, général en chef, aux habitans des départemens du Morbihan, du Finistère et des Côtes-du-Nord.

Enfin vous touchez au terme de vos maux. La tranquillité renaît dans vos contrées, naguère la proie des dissentions civiles.

Les chefs de ces malheureuses dissentions ont entendu la voix de la raison. Ils ne veulent plus attirer les regards de la patrie que par une fidélité inviolable. Les prêtres catholiques doivent faire entendre des paroles de paix, d'union, de justice. Toutes les affections se rattachent à un gouvernement qui pardonne, et qui environne des respects de l'Univers notre glorieuse république.

Qu'importe qu'ils retournent cacher leur honte dans les antres glacés du Nord, ou qu'ils reviennent au centre de l'Europe chercher de nouveaux affronts, ces barbares que soudoie la jalouse Angleterre! Les plus terribles ennemis qu'elle opposoit aux Français, c'étoient les Français eux-mêmes.

Des torches incendiaires étoient préparées contre Brest et ses flottes; et des Français auroient été les instrumens de ce crime! , . . O honte!

Mais le pacte avec l'étranger a été foulé aux pieds! Les rochers du Morbihan et du Finistère seront désormais, pour nos ennemis, plus terribles que les tempêtes: la concorde est revenue au milieu de nous.

Marins qui fûtes égarés, retournez dans ces ports autrefois riches de votre courage et de votre activité. Le gouvernement vous appelle: Bonaparte, qui a donné à l'armée tant de gloire, veut relever la marine française, et rappeler cette époque célèbre où les Duguay-Trouin, et tous ces héros vos compatriotes, dispersoient, détruisoient les escadres anglaises, et affermissoient la liberté des mers.

Déserteurs, la patrie consent à vous pardonner; mais elle veut vous voir avec des lauriers: allez en cueillir aux frontières.

Laboureurs, qui aviez quitté les instrumens paisibles de l'agriculture pour charger vos mains d'un fer parricide, soyez tranquilles dans vos chaumières: vos femmes, vos enfans, vos vieux pères réclament votre tendresse et vos soins. La terre n'attend que votre travail pour vous rendre ses bienfaisantes productions.

Que chacun reprenne ses occupations accoutumées: l'abondance renaîtra avec l'ordre. Sous un gouvernement juste et respecté, chaque français reste le maître de son propre bonheur, et le bonheur de chacun doit composer la félicité publique. La paix générale nous assurera tous ces biens.

Jeunes habitans des villes et des campagnes, vous ne vous laisserez pas ravir votre portion de gloire. Ne souffrez pas que la paix vienne, sans avoir rien fait pour elle. Je sais que vous êtes sensibles aux attraits de la valeur. J'organise moi-même les bataillons où vous viendrez librement vous placer; et je dirai à Bonaparte que j'ai trouvé les bretons dignes de leur antique renommée.

Citoyens, oublions tous le passé. Que le mot de *chouan* soit banni de tous les discours; écartons toute allusion qui rétraceroit nos infortunes publiques et particulières. Une nouvelle carrière s'ouvre; c'est de ce but qu'il faut partir, et ne pas regarder en arrière. . . . Tout ce qui a rapport à la guerre civile, est oublié. Mais souvenez-vous qu'il ne faut pas forcer de punir, un gouvernement assez fort pour pardonner.

Fait au quartier-général, à Vannes, le 11 ventose an 8 de la république française, une et indivisible.

Le général en chef. BRUNE.

Arrêté pour les départemens de l'Ouest.

Brune, conseiller d'état, général en chef, considérant que, pour assurer la tranquillité de tous les citoyens dans les départemens de l'Ouest, il importe de régler, d'une manière uniforme, les conditions du port d'armes, et voulant prévenir tous les inconvéniens et les malheurs particuliers qui pourroient résulter de visites domicilaires, arrête ce qui suit:

Art. I^er^. Dans les dix jours qui suivront la publication du présent arrêté dans chaque chef-lieu de département, tout individu, propriétaire ou détenteur d'une ou de plusieurs armes (fusils, pistolets, sabres), sera tenu d'en faire la déclaration à l'administration du canton de son domicile, ou au commandant militaire de l'arrondissement.

II. Aucun individu ne pourra conserver ou porter les armes ci-dessus désignées, s'il n'en a obtenu la permission de l'administration départementale, sur la proposition de sa municipalité. Le commandant militaire ou de gendarmerie devra apposer son *visa* sur la permission.

III. Tout individu non militaire, ou non employé au service actuel de la garde nationale, qui sera trouvé sur les routes ou dans les campagnes avec un fusil, ou sabres, ou pistolets, sans la permission ci-dessus spécifiée, sera puni de la détention pendant un mois; et, s'il est propriétaire, il sera puni en outre d'une amende qui ne pourra excéder 60 fr.

IV. Si l'individu porteur d'un fusil, sabre ou pistolets, en

Musée central des arts.

L'aministration du Musée central des arts prévient le public qu'en vertu d'un arrêté du ministre de l'intérieur, le Musée sera fermé à compter de primidi 21 ventose, jusques et compris le 27 suivant, ce tems étant nécessaire pour exposer dans le grand sallon les tableaux récemment arrivés de Turin et de Florence, parmi lesquels on distingue les *quatre Elémens*, par l'Albane; *le portrait de Leon X*, et la célèbre *Madona della Sedia*, par Raphaël; on verra aussi dans la grande galerie *la défaite de Porus*, l'un des plus beaux ouvrages de Lebrun. Le Musée sera rouvert octidi 28 ventose, et continuera à l'être comme de coutume, les octidi, nonidi et décadi de chaque décade, depuis dix heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

Causes de l'invisibilité que l'on montre, place Saint-Germain-l'Auxerrois, au coin de la rue des Prêtres, allée du buraliste, au troisième étage.

L'armoire dans le mur, imaginée par les auteurs de la note insérée dans plusieurs journaux, ne s'étant pas trouvée, malgré les perquisitions les plus scrupuleuses, par ceux même qui en avoient fait l'annonce, de même la prétendue embouchure qu'ils disoient sortir du coffre isolé pour toucher ledit mur, n'ayant jamais existé, ces deux considérations m'engagent à communiquer au public une opinion adoptée d'un grand nombre de savans.

Le coffre de verre blanc parfaitement isolé devant une fenêtre dans lequel on entend le bruit de la respiration d'une personne invisible, et où l'on sent la chaleur de son haleine et le vent sortir de sa bouche en parlant, jusqu'à souffler sur les mains des personnes qui doutent de son existence dans ce coffre isolé, vient de me confirmer qu'elle y existe réellement.

Je suis maintenant convaincu que la personne est très-petite, et que sans être une véritable naine, comme l'ont agité plusieurs princi-aux membres de l'institut national, et comme l'a soupçonné aussi le rédacteur de la Gazette de France; mais elle est soustraite à la vue par le moyen des verres qui composent ledit coffre de la même manière que fait la lunette magique, lunette qui fait le coude pour placer dans son milieu une partie du bras d'une personne, sans empêcher de voir les objets présentés à l'autre extrêmité de ladite lunette.

Or, si la lunette magique peut cacher dans son coude une partie d'une personne, le coffre en question peut également cacher une personne toute entière. Cette expérience physique est la lunette magique portée à son dernier degré de perfection.

Un amateur venant de perdre tout récemment six cents francs pour avoir parié que la Femme invisible étoit cachée dans le grenier, augmente encore la probabilité de l'inutilité des perquisitions pour la trouver vainement ailleurs que dans ce coffre isolé.

MARTAN.

Note du rédacteur.

Cette explication est encore plus dénuée de vraisemblance que toutes les autres.

Ephémérides politiques et littéraires.

TABLEAU DU 10 MARS.

L'an 1760, le 10 mars, réception de M. Lefranc de Pompignan à l'académie française. Cette réception appartient non-seulement à l'histoire littéraire, mais encore à l'histoire politique du dix-huitième siècle. Le livre de *l'Esprit* venoit de paroître. Les auteurs de l'encyclopédie avoient été réprimés par le gouvernement. Dans ces circonstances, M. Lefranc de Pompignan s'attacha à prouver, dans son discours de réception, que le sage, vertueux et *chrétien*, méritoit seul le nom de *philosophe*. Cette définition ne fut pas du tout goûtée d'une grande partie des auditeurs; le déchaînement fut universel contre M. de Pompignan, et tous ceux dont il défendoit la